

Diversity and Inclusion in CBA Leadership

WHEREAS the CBA Strategic Plan commits the CBA to build volunteer leadership capacity and attract, develop and retain high-performing, engaged and diverse volunteers and staff;

WHEREAS Standing Committee members hold important positions of influence and leadership in the CBA;

WHEREAS CBA Bylaw No. 1 requires the Nominating Committee to have regard to regional representation, and representation on the basis of gender, race, language, sexual orientation and disability in selecting nominees to Standing Committees;

WHEREAS CBA Standing Committees are not fully representative of the diversity of CBA's membership in different practice settings or demographics, nor reflective of the number of members from equality seeking groups;

WHEREAS each Branch and the Young Lawyers – CBA may propose names of members of that Branch or Conference for consideration for Standing Committees;

Diversité et inclusion au sein de la direction de l'ABC

ATTENDU QUE le Plan stratégique de l'ABC oblige l'ABC à établir une capacité de direction parmi les bénévoles et à attirer, perfectionner et fidéliser des bénévoles et des employés à haut rendement, engagés et diversifiés;

ATTENDU QUE les membres des comités permanents occupent d'importants postes d'influence et de direction au sein de l'ABC;

ATTENDU QUE le Règlement n° 1 de l'ABC oblige le Comité des candidatures à tenir compte de la représentation régionale ainsi que de la représentation sur les plans du sexe, de la race, de la langue, de l'orientation sexuelle et des handicaps lorsqu'il choisit des candidats aux comités permanents;

ATTENDU QUE les comités permanents de l'ABC ne représentent pas entièrement la diversité des membres de l'ABC sur le plan de l'exercice de la profession ou de la démographie ni ne reflètent le nombre de membres provenant des groupes en quête d'égalité;

ATTENDU QUE les divisions et les Jeunes avocats et avocates de l'ABC peuvent soumettre les noms de membres de leur division ou de leur conférence comme

WHEREAS other CBA Conferences foster leadership with members from diverse practice settings and demographics, but cannot directly propose their members in the same manner for consideration for Standing Committees;

BE IT RESOLVED THAT sections 19(3) and (4) of CBA Bylaw No. 1 be amended by replacing “the Young Lawyers–Canadian Bar Association” with “Conference”, to permit each CBA Conference to propose the names of members of that Conference for consideration for Standing Committees.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in St. John's, Newfoundland and Labrador August 14, 2014.

candidats pour siéger au sein des comités permanents;

ATTENDU QUE d'autres conférences de l'ABC favorisent le leadership, avec des membres dont l'exercice de la profession et la démographie sont diversifiés, mais ne peuvent pas directement soumettre de la même façon les noms de leurs membres comme candidats pour siéger au sein des comités permanents;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les paragraphes 19(3) et (4) du Règlement n° 1 de l'ABC soient modifiés au moyen du remplacement « Jeunes avocats et avocates de l'Association du Barreau canadien » par « conférence » afin de permettre à chaque conférence de l'ABC de soumettre les noms de ses membres comme candidats pour siéger au sein des comités permanents.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) le 14 août 2014.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**